



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-009-2024-01

PUBLIÉ LE 5 JANVIER 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Pôle Démocratie Sanitaire- gestion des instances de la démocratie sanitaire

IDF-2023-12-19-00025 - Arrêté n°58-2023 relatif à la nouvelle composition du Comité de protection des personnes " Ile de France VI" (2 pages)	Page 3
IDF-2023-12-19-00026 - Arrêté n°59-2023 relatif à la nouvelle composition du comité de protection des personnes "Ile-de-France V" (2 pages)	Page 6

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-12-19-00025

Arrêté n°58-2023 relatif à la nouvelle
composition du Comité de protection des
personnes " Ile de France VI"

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 58/2023

Arrêté relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France VI »

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique, notamment ses articles L 1123-1 à L 1123-14 et R 1123-4 à R 1123-10 ;
- VU** Le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France Madame Amélie VERDIER, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté ministériel du 16 mai 2018 portant renouvellement de l'agrément des comités de protection des personnes « Ile-de-France I », « Ile-de-France II », « Ile-de-France III », « Ile-de-France IV », « Ile-de-France V », « Ile-de-France VI », « Ile-de-France VII », « Ile-de-France VIII », « Ile-de-France X », « Ile-de-France XI » au sein de l'inter-région de recherche « Ile-de-France » ;
- VU** Le dossier de candidature du Docteur Aurore VOZY.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France VI » est fixée comme figurant en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Comité de Protection des Personnes « Île-de-France VI ».

ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Saint-Denis, le 19 décembre 2023

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Amélie VERDIER

ANNEXE

Composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France VI »

PREMIER COLLEGE

8 personnes ayant une qualification et une expérience approfondies en matière de recherche biomédicale dont au moins deux médecins et une personne qualifiée en raison de leur compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie.	
Paul GOUGIS Sabine PLANCOULAIN Nathalie BRION Audrey BELLESOEUR	Nadia BELMELLAT Luca CAMPEDEL Aurore VOZY A désigner
2 médecins généralistes	
Thang NGUYEN-KHAC	Bruno PINNA
2 pharmaciens hospitaliers	
Marie-Hélène FIEVET	Kevin BIHAN
2 auxiliaires médicaux	
Esther LELLOUCHE	Etienne KIMMEL

DEUXIEME COLLEGE

2 personnes qualifiées en raison de leurs compétences à l'égard des questions éthiques	
Martyna TOMCZYK	A désigner
4 personnes qualifiées en raison de leur compétence en sciences humaines et sociales ou de leur expérience dans le domaine de l'action sociale	
Marie GICQUEL-BENADE A désigner	A désigner A désigner
4 personnes qualifiées en raison de leur compétence juridique	
Anne-Laure MORIN Clarisse GOUDIN	Jacqueline DUNO Cloé GIQUEL
6 représentants des associations agréées de malades ou d'usagers du système de santé	
Annie LE FRANC Christophe DEMONFAUCON A désigner	Christiane LOOTENS Micheline DENANCE A désigner

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-12-19-00026

Arrêté n°59-2023 relatif à la nouvelle
composition du comité de protection des
personnes "Ile-de-France V"

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 59/2023

Arrêté relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France V »

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique, notamment ses articles L 1123-1 à L 1123-14 et R 1123-4 à R 1123-10 ;
- VU** Le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France Madame Amélie VERDIER, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté ministériel du 16 mai 2018 portant renouvellement de l'agrément des comités de protection des personnes « Ile-de-France I », « Ile-de-France II », « Ile-de-France III », « Ile-de-France IV », « Ile-de-France V », « Ile-de-France VI », « Ile-de-France VII », « Ile-de-France VIII », « Ile-de-France X », « Ile-de-France XI » au sein de l'inter-région de recherche « Ile-de-France » ;
- VU** Le dossier de candidature de Madame Elisabeth HERAIL.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France V » est fixée comme figurant en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Comité de Protection des Personnes « Île-de-France V ».

ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Saint-Denis, le 19 décembre 2023

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Amélie VERDIER

ANNEXE

Composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France V »

PREMIER COLLEGE

8 personnes ayant une qualification et une expérience approfondies en matière de recherche biomédicale dont au moins deux médecins et une personne qualifiée en raison de leur compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie.	
Anne DAGUENEL-NGUYEN Alexandra ROUSSEAU Jean-Jacques BOFFA Jacques BOUILLIE	Victor Georges LEVY Bruno DONADILLE Delphine FELDMANN A désigner
2 médecins généralistes	
Olivier TAULERA	Simone RADENNE
2 pharmaciens hospitaliers	
Françoise BERGIER DESCOMBES	Jean-Marc LEFAURE
2 auxiliaires médicaux	
Bérengère COUTURIER	Elisabeth LAMBERT-GENESTE

DEUXIEME COLLEGE

2 personnes qualifiées en raison de leurs compétences à l'égard des questions éthiques	
Jacqueline DAUXOIS	Jeanne ZILBERBERG
4 personnes qualifiées en raison de leur compétence en sciences humaines et sociales ou de leur expérience dans le domaine de l'action sociale	
Annie KURTZ Françoise LEFEVRE-GIRARD	A désigner A désigner
4 personnes qualifiées en raison de leur compétence juridique	
Thomas DUONG Maël BERTHO	Marine TABARY Emma POIROT
6 représentants des associations agréées de malades ou d'usagers du système de santé	
François WELLHOFF Christine GAURON A désigner	Elisabeth HERAIL A désigner A désigner